



Henri IV abjure le protestantisme (1593)

Le 25 juillet 1593, dans le désir de mettre fin aux guerres de religion et de réconcilier les Français, Henri IV abjure la foi protestante et demande à devenir catholique. C'est le sixième et dernier changement de religion du roi de France mais «Paris vaut bien une messe». En effet, héritier légitime de la couronne suite à la mort sans héritier de son cousin Henri III, le nouveau roi doit combattre les ligueurs catholiques qui n'acceptent pas l'idée d'avoir un roi protestant sur le trône.

Un long siège devant Paris et une victoire éclatante à Ivry-sur-l'Eure sur l'armée catholique du duc de Mayenne ne règlent pas le problème. Son ami Sully, pourtant protestant convaincu, réussit à le convaincre de revenir à la foi catholique, au nom de la raison d'État. Henri IV se présente devant le portail de l'abbatiale de Saint-Denis.. Le roi s'agenouille et jure de mourir dans la religion catholique. L'archevêque lui donne l'absolution et le roi baise son anneau.

Le roi se fait sacrer à Chartres le 27 février 1594 (et non à Reims, encore aux mains des Ligueurs). Il entre à Paris le mois suivant. Mais Henri IV doit encore rassurer les protestants et obtenir le pardon du pape.

Par l'édit de Saint-Germain du 15 novembre 1594, le roi renouvelle les garanties des précédents édits de pacification. Mais les huguenots ne s'en satisfont pas. Les négociations s'engagent. Dans le même temps, Henri IV s'engage à faire appliquer en France des décisions du concile de Trente et au rétablissement de la religion catholique dans le royaume de Navarre.

L'Édit de Nantes du 30 avril 1598 consacre la paix religieuse en faisant une place aux protestants. Après la signature de la paix de Vervins, le 2 mai de la même année, les Espagnols quittent le pays.